



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 JUIN 2005 À 17 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 4.1 OMNIUN 2005 AU PROFIT DU CENTRE NATIONAL CYCLISME DE BROMONT
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT NEUF DOLLARS (1 136 809 \$) RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT, DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT HORS CHAUSSÉE DU BOULEVARD DE BROMONT, À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE YAMASKA – DOSSIER DE LA ROUTE VERTE – , DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE PASSERELLE SOUS LE BOULEVARD DE BROMONT Et DE LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ D'ARPENTAGE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD
- 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT ONZE

DOLLARS (1 759 791 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE, À L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE D'ACCÈS JOHN-SAVAGE ET DES STATIONNEMENTS DU CAMPUS RÉCRÉATIF, CULTUREL ET ÉDUCATIF AINSI QU'À L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER ET À LA RÉALISATION DE DIFFÉRENTES ÉTUDES CONNEXES

- 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE ENTRE LE CHEMIN DE LOTBINIÈRE ET LA RIVIÈRE YAMASKA (PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA MÉTIS AU NORD DE LA RIVIÈRE YAMASKA)

6. **RÈGLEMENTS**

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.7 **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 7.7.1 PAIEMENT D'UNE SOMME DE SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000 \$), À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ, À LA FIRME ZINS ET BEAUCHESNE DANS LE DOSSIER DU POSITIONNEMENT DU PARC INDUSTRIEL,

8. **DIVERS**

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

9.1 **AFFAIRES DU PERSONNEL CADRE : ÉVALUATION**

9.2 **ÉCHELLE SALARIALE DES CADRES**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.